

MAIRIE DE MEIGNEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juin 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Véronique SAMSON, Maire

Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Denis BARRAY, Laetitia CHAPELLE, Sandrine DESMAREST.

Absent : Christophe CHAPELLE

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 à la Salle Communale afin de respecter les conditions de sécurité sanitaire liées à la COVID-19.

Elle propose au conseil municipal de modifier un point à l'ordre du jour du conseil municipal suite aux informations reçues le jour même concernant le financement de la station d'épuration.

☞ Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

• **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 09 AVRIL 2021**

Le compte rendu de la séance du 09 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil.

• **2021-20 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Mme le Maire rappelle aux conseillers que:

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la période estivale, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée maximale de 6 semaines dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- De créer un emploi non permanent d'agent polyvalent technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 30 heures par semaine pour une durée maximale de 6 semaines.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 21 juin 2021.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

• **2021-21 EMPRUNT FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA STATION COMMUNALE ET DU RESEAU UNITAIRE**

Mme le Maire expose que pour financer la réhabilitation de la station communale et du réseau unitaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 270 000 Euros. Elle présente à cet effet la proposition de la Caisse des Dépôts.

☞ Le Conseil municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat établis par la Caisse des Dépôts décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 270 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AquaPrêt
Montant : 270 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : pas de phase de préfinancement
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : déduit
Typologie Gissler : 1A

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Mme le Maire est autorisée par le Conseil municipal à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

• **2021-22 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL**

Mme le Maire expose que des réservations de la salle communale ont été validées en 2020 sous forme d'acomptes. Aux vues des conditions sanitaires, ces personnes ont été contraintes d'annuler leurs projets et réclament le remboursement des arrhes versées. Ce que Mme le Maire a accepté.

Toutefois cette dépense sur l'exercice antérieur nécessite un approvisionnement du compte dédié.

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier la section fonctionnement du budget 2021 de la commune comme suit :

Dépenses Chapitre 11 – Article 615221 "Bâtiments publics"	- 400.00 €
Dépenses Chapitre 67 – Article 673 "Titres annulés sur exercices antérieurs"	+ 400.00 €

AFFAIRES DIVERSES

- **Concernant le planning de l'agent en emploi d'été** : Mme le Maire propose les tâches suivantes :
 - Refaire la peinture de la salle du conseil municipal et sollicite ses conseillers pour apporter leur aide. Après discussion, la salle sera repeinte en blanc et bleu canard
 - Réfection du buste de Marianne qui a subi un dégât d'eau (plâtre ou résine)
 - Changement des luminaires
- **Concernant le planning de travail du contrat saisonnier pour le mois d'aout**, Mme le Maire demande aux conseillers de définir l'ensemble des tâches à réaliser sur la commune afin d'organiser ses journées de travail (réfection du petit pont sentier du ru, nettoyage du lavoir, débroussaillage des bas-côtés, entretien des poteaux en bois de la salle communale, nettoyage du monument aux morts, nettoyage de la table de ping-pong, nettoyage des bancs de la salle communale, ...)
- **Concernant l'atelier communal**, Mme le Maire souhaite que les conseillers fassent un inventaire du matériel disponible avant l'arrivée du contrat saisonnier afin de pouvoir faire les achats de matériel nécessaires.
- **Concernant l'entretien des chemins communaux**, Mme le Maire a fait appel à un agriculteur de la commune de Cessoy afin de faire broyer l'herbe qui les encombre. M Gérard VINCENT interviendra dans les semaines à venir.
- **Concernant la journée de nettoyage de la commune** initialement prévue le 26 juin 2021, celle-ci est reportée en septembre, suite aux conditions sanitaires particulières.
- Mme le Maire propose au conseil municipal de vendre la broyeuse de chemin ainsi que le tracteur communal dont l'état est pitoyable. Sa remise en service serait beaucoup trop onéreuse. Elle stipule qu'un avis d'information sera diffusé aux habitants afin que les personnes intéressées puissent se faire connaître.
- Si les mesures sanitaires s'assouplissent, Mme le Maire propose d'organiser un apéritif dinatoire le vendredi 10 septembre 2021 et d'y convier tout le village afin de reprendre contact avec la population
- Mme le Maire sollicite le conseil afin de réfléchir :
 - au planning des différentes manifestations de 2022
 - à la rédaction du journal communal prévu en septembre
 - à l'organisation du futur repas ou goûter des anciens
 - au colis qui sera distribué aux anciens
- Mme le Maire souhaite que quelques conseillers fassent un état des lieux détaillé des tombes du cimetière afin de réaliser un plan